



Amendements concernant les programmes de cycle 2

Introduction de l'éducation aux médias et à l'information.

Amendement 1 :

Ajouter au paragraphe dans le volet 1 en fin de page 3 après la phrase : « Au cycle 2, les connaissances intuitives tiennent encore une place centrale. » la phrase suivante : « ***L'éducation aux médias et à l'information devra permettre de manière transversale à préparer le jugement et développer l'esprit critique des élèves.*** »

Amendement 2 :

Ajouter page 6 après Volet 3 : les enseignements

Éducation aux médias et à l'information

L'éducation aux médias et à l'information, présente dans tous les champs du savoir transmis aux élèves, est prise en charge par tous les enseignements.

Les professeurs des écoles veillent collectivement à ce que les enseignements dispensés en cycle 2 assurent à chaque élève :

- une première connaissance critique de l'environnement informationnel et documentaire du XXI^e siècle ;
- une découverte progressive de la démarche d'information, de documentation.

Il s'agit de faire accéder les élèves à une compréhension des médias, des réseaux et des phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique. Quelques connaissances sur l'histoire de l'écrit, des différentes étapes de sa diffusion et de ses supports mettent en perspective sa place dans la société contemporaine.

Les élèves sont formés à une lecture critique et distanciée des contenus et des formes médiatiques. Ils sont incités à s'informer, notamment par la découverte puis une lecture régulière de la presse en français, ainsi qu'à produire et diffuser eux-mêmes de l'information.

L'acquisition des compétences de l'éducation aux médias et à l'information est mise en œuvre tout au long du cycle ; chaque compétence présentée ici peut être réinvestie d'une année à l'autre selon les projets.

Compétences travaillées	Domaines du socle
<p>Utiliser les médias et les informations de manière autonome</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des dictionnaires et encyclopédies sur tous supports. • Utiliser des documents de vulgarisation scientifique. • Découvrir et utiliser le centre de ressources comme outil de recherche de l'information. • Se familiariser avec les différents modes d'expression des médias. • Classer ses propres documents sur sa tablette, son espace personnel, à l'école quand cela existe, ou chez soi sur des applications mobiles ou dans le « nuage ». • S'engager dans une démarche raisonnée dans la recherche d'informations.. 	2
<p>Exploiter l'information de manière raisonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir les sources d'information, s'interroger sur la validité et sur la fiabilité d'une information, son degré de pertinence. • Découvrir des représentations du monde véhiculées par les médias. 	1,3,5
<p>Utiliser les médias de manière responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se familiariser avec les notions d'espace privé et d'espace public. • Pouvoir se référer aux règles de base du droit d'expression. • Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative d'informations. 	3
<p>Produire, communiquer, partager des informations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir les plates formes collaboratives numériques pour coopérer avec les autres. • Participer à une production coopérative multimédia en prenant en compte les destinataires. • S'engager dans un projet de création et publication sur papier ou en ligne utile à une communauté d'utilisateurs dans ou hors de l'établissement qui respecte droit et éthique de l'information. • Découvrir des pratiques culturelles à partir d'outils de production numérique. 	1

Retirer la pratique de l'écrit du programme de LV étrangère ou régionale :

Amendement 3 :

Supprimer la phrase page 19 : « *Un premier contact avec l'écrit peut s'envisager lorsque les situations langagières le justifient.* »

Le paragraphe devenant :

« Le cycle 2 constitue le point de départ de l'apprentissage des langues vivantes pour tous les élèves avec un enseignement correspondant au niveau A1 à l'oral du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Ce cycle contribue à poser les jalons d'un premier développement de la compétence plurilingue des élèves. La langue orale est la priorité. Elle s'organise autour de tâches simples, en compréhension, en reproduction et progressivement en production. ~~Un premier contact avec l'écrit peut s'envisager lorsque les situations langagières le justifient.~~ C'est dans ce cycle que se développent, en premier lieu, des comportements indispensables à l'apprentissage d'une langue vivante étrangère ou régionale : curiosité, écoute, attention, mémorisation, confiance en soi. (suite inchangée) »

En conséquence supprimer aussi le paragraphe « Écrire et comprendre l'écrit » page 22